

# Mesures salariales, la direction en mode unilatéral

22/09 - Roissy, le 15 septembre 2022.

La direction a annoncé mercredi aux syndicats représentatifs :

- Une augmentation générale (AG) de **2%** versée sur paie de novembre 2022
- Une augmentation générale (AG) de **2,5%** versée sur paie de février 2023
- Un engagement d'une augmentation générale (AG) de **0,5% minimum** lors des négociations salariales en mai 2023

Ces augmentations sont assorties d'une **VALEUR PLANCHER DE 130€** mensuels. Pour rappel, cette valeur assure qu'aucune augmentation versée ne sera inférieure à 130€ brut et s'appliquera dès novembre pour les salariés concernés.

- Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de **1000€** versée mi-octobre à tous les salariés présents au 1<sup>er</sup> octobre 2022, proratisée sur le temps de travail et les absences sans solde.

Mesures unilatérales avant les négociations salariales de mai 2023							
Mesures en novembre			Mesures en février			Mesures cumulées	
Paie de novembre			Paie de février			Augmentation mensuelle	
Salaire de base hors ancienneté	<b>2%</b>	Prime compensatrice valeur plancher	Salaire de base hors ancienneté	<b>2,50%</b>	Effet valeur plancher sur salaire de base	montant €	%
1 800 €	36 €	+ 94 €	1 836 €	45,90 €	+ 48,10 €	130,00 €	<b>7,22%</b>
2 000 €	40 €	+ 90 €	2 040 €	51,00 €	+ 39,00 €	130,00 €	<b>6,50%</b>
2 500 €	50 €	+ 80 €	2 550 €	63,75 €	+ 16,25 €	130,00 €	<b>5,20%</b>
2 800 €	56 €	+ 74 €	2 856 €	71,40 €	+ 2,60 €	130,00 €	<b>4,64%</b>
3 000 €	60 €	+ 0 €	3 060 €	76,50 €	+ 0,00 €	136,50 €	<b>4,55%</b>

**FO** s'est fait confirmer que la prime compensatrice de valeur plancher sera doublée sur la paie de décembre (effet 13<sup>eme</sup> mois).

Les négociations salariales 2021/2022 avaient acté un gel des Augmentations Générales et des Augmentations Individuelles de Performance (validé par l'UNSA, la CFE- CGC et la CFDT).

**L'argument des prêts d'État pour justifier les 0% + 0% vole en éclat...  
et c'est tant mieux !**



**Les pressions inflationniste et syndicale ont amené la direction à vouloir réagir vite par le biais de mesures unilatérales.** Ce cadre singulier de discussions, et non de négociations, aura tout de même permis de faire remonter l'urgence de la situation sociale de l'entreprise et réaffirmé nos fondamentaux.

**La perspective des NAO en mai 2023**, avec un seuil minimum de 0,5% d'Augmentation Générale, retient toute notre attention. Malgré les mesures décidées, la situation sur le front du pouvoir d'achat continue d'être tendue. Ce rendez-vous déjà acté doit permettre de continuer à compenser les effets néfastes de l'inflation.

**Force Ouvrière y veillera avec détermination.**

**Nous regrettons fortement que l'alignement des IKV PS sur le barème des Indemnités Kilométriques PN soit une fois de plus écarté.** Nous avons été, encore une fois, les seuls à porter cette revendication mais cela n'entame en rien la détermination de **Force Ouvrière** à faire cesser cette inégalité de traitement inexplicable.

Christophe Malloggi

Secrétaire général

